

Plan de services en français

Plan de services en français 2026-2027

Ministère des Affaires intergouvernementales

This document is also available in English under the title "French-Language Services Plan 2026-2027".

Message de la sous-ministre générale

Je suis heureuse de présenter le plan de services en français 2026-2027 du ministère des Affaires intergouvernementales. Ce plan répond aux exigences stipulées dans la *Loi sur les services en français*.

Le Ministère offre des services avant tout au gouvernement, mais également à des entités nationales et internationales, et nous nous engageons à améliorer et à promouvoir l'accès aux services en français pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse. Les travaux se font principalement en anglais, et le Ministère offre des services en français en fonction des besoins.

Le Ministère reconnaît l'importance de la communauté acadienne et francophone et s'engage à collaborer avec elle pour défendre ses intérêts au Canada et à l'étranger. Il vise à renforcer et à promouvoir la culture francophone de la fonction publique en appuyant le personnel qui suit des cours de français pour améliorer la capacité de l'organisation à offrir des services, ainsi qu'en offrant des possibilités de croissance personnelle intéressantes.

Le Ministère poursuit sa collaboration avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux en vue de répondre aux priorités de la Nouvelle-Écosse au Canada et à l'étranger. En tant que ministère responsable des relations nationales et internationales, celui-ci soutient et recherche activement des relations et des partenariats francophones pour renforcer la croissance économique et les mesures favorisant les relations avec les entités francophones à travers le Canada et à l'étranger.

Le plan de 2026-2027 représente l'engagement continu du Ministère envers les objectifs et l'esprit de la *Loi*.

Tracey Taweel
Sous-ministre générale
Affaires intergouvernementales

Mesures prises par le Ministère pour contribuer à l'essor de la communauté acadienne et francophone

Nous reconnaissons l'importance des services en français et nous nous efforçons de nous acquitter de nos responsabilités en vertu de la *Loi sur les services en français* et de son règlement. Nous croyons que les gens de la Nouvelle-Écosse devraient obtenir des services gouvernementaux de qualité en français, et le présent plan traduit notre engagement à faire en sorte que nos programmes, politiques et services répondent aux priorités exprimées par la communauté acadienne et francophone. Pour atteindre cet objectif, nous travaillons de concert avec d'autres institutions publiques désignées dans tout le gouvernement, y compris l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, par l'intermédiaire du Comité de coordination des services en français. Nous attachons une grande importance à ce partenariat, car il nous permet de continuer à bien comprendre les besoins propres à la communauté acadienne et francophone de la province.

Nous invitons les gens de la Nouvelle-Écosse à demander au Ministère des services en français. Nous invitons de plus les membres de la communauté acadienne et francophone à s'exprimer en siégeant au sein des agences, conseils et commissions régulièrement annoncés par le Bureau du Conseil exécutif. Tout en continuant à maintenir et à améliorer nos services en français, nous voulons savoir ce que vous pensez de nos progrès et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et questions en communiquant avec la coordonnatrice des services en français du Ministère. Pour déposer une plainte officielle concernant les services en français, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

Coordonnatrice des services en français :

La coordonnatrice des services en français du Ministère est Claire Belliveau (Claire.Belliveau@novascotia.ca, 902-266-4765).

Services offerts en français

- Traduction en interne, de l'anglais en français (et vice versa), de la correspondance et des documents
- Formation et accompagnement du personnel pour les cours de français
- Services d'interprétation pour les réunions, selon les besoins
- Identification du personnel pouvant offrir des services en français

Communication en français avec le public

- Conformément à la *Loi sur les services en français* et à son règlement, nous répondons en français à la correspondance verbale et écrite reçue dans cette langue, avec l'aide des services de traduction provinciaux et de notre coordonnatrice des services en français.
- Le Conseil de la fédération se compose des 13 premiers ministres provinciaux et territoriaux du Canada. Son site Web est bilingue <https://www.pmprovincesterritoires.ca>, et ses conférences de presse se déroulent dans les deux langues officielles, ce qui souligne l'engagement des premiers ministres du pays en matière de bilinguisme.
- Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique veille à ce que les documents destinés au public soient publiés dans les deux langues officielles. Afin que les médias anglophones et francophones puissent participer aux conférences de presse dans la langue de leur choix, des services de traduction y sont fournis.

- La Nouvelle-Écosse soutient les initiatives visant à communiquer en français avec les fonctionnaires et porte-parole du gouvernement, les médias et le public par l'intermédiaire des tribunes susmentionnées.

Mesures prises par le Ministère pour maintenir ou améliorer ses services en français en 2025-2026

Leadership et orientation politique

- Le Ministère a mis en œuvre des mesures visant à créer un environnement favorable à l'application du plan de services en français.
- Le Ministère a soutenu les services en français à l'interne et au sein du gouvernement en demandant à un membre de son personnel de participer activement au travail du comité interministériel de coordination des services en français.
- Le Ministère a favorisé les relations avec des entités francophones à l'échelle nationale et internationale (gouvernement, régions ou organisations).
- Le Ministère a collaboré de façon régulière avec le consulat général de France en Atlantique et d'autres entités nationales et internationales sur des questions d'intérêt stratégique, y compris l'exploration d'un partenariat de jumelage avec la Bretagne.
- Depuis 2024, les secteurs des technologies océaniques de la Nouvelle-Écosse et de la Bretagne ont organisé six rencontres virtuelles réunissant plus d'une centaine de représentantes et représentants des deux régions, notamment des spécialistes de l'industrie, afin d'explorer les possibilités de partenariat et de renforcer la collaboration internationale entre les deux régions. Ces rencontres ont été organisées grâce aux partenariats continus entre le Conseil régional de Bretagne, le

Pôle Mer Bretagne Atlantique, l'Ocean Technology Council of Nova Scotia, Invest Nova Scotia et le ministère des Affaires intergouvernementales de la Nouvelle-Écosse.

- Le Ministère a participé à la 27^e *Commission mixte de coopération régionale* qui s'est tenue du 30 novembre au 3 décembre 2025 à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

Prestation de services en français

- Le Ministère a répondu en français à toutes les demandes reçues en français.
- Le Ministère a imprimé des versions en français de son bulletin sur les relations militaires.
- Le Ministère a fait la promotion de formations en français et a soutenu le personnel choisissant de participer aux possibilités de formation. En 2025-2026, deux employés ont suivi des cours de français offerts par l'Université Sainte-Anne et deux employés ont dit être intéressés à s'inscrire au cours French 101 lorsqu'il sera offert (non offert pour la session de printemps 2026 qui a lieu d'avril à juin 2026).

Engagement de la communauté acadienne et francophone

- Le Ministère a collaboré de façon régulière avec le consulat général de France en Atlantique.
- Le Ministère a participé à des événements communautaires francophones, comme le lever du drapeau de la fête nationale en juillet 2025.

Mesures prévues par le Ministère pour maintenir ou améliorer ses services en français en 2026-2027

Objectif 1 : Renforcer les structures opérationnelles internes, notamment les cadres stratégique, législatif et administratif

- Inciter le personnel à suivre des cours de français pour renforcer la capacité interne de l'organisation et rendre cette dernière plus confiante à l'égard de sa prestation de services en français.
- Faire connaître au personnel les responsabilités et les obligations ministérielles en matière de services en français au moyen de communications internes et de processus d'intégration.
- Appuyer la coordonnatrice des services en français en surveillant la conformité et en coordonnant les efforts ministériels déployés à l'égard des services en français.
- Maintenir une participation active au sein du comité interministériel de coordination des services en français afin d'aligner les pratiques du Ministère sur les initiatives et pratiques exemplaires gouvernementales.

Objectif 2 : Élaborer et offrir au public des services et des programmes francophones de qualité

- Continuer de répondre en français à toutes les demandes reçues en français.
- Sensibiliser davantage le personnel aux exigences prévues par la *Loi sur les services en français* et son règlement afin d'assurer une prestation de services cohérente.
- Offrir du contenu en français exact et à jour sur le site Web du Ministère et sur les autres plateformes numériques connexes, selon les besoins.
- Faire connaître les services offerts en français et promouvoir le programme *Bonjour!* par la distribution du matériel promotionnel reçu des membres du comité de coordination des services en français.

Objectif 3 : Maintenir un dialogue et des consultations continues avec la communauté acadienne et francophone

- Collaborer avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et internationaux sur des questions d'intérêt pour la communauté acadienne et francophone.
- Promouvoir les relations culturelles, économiques et commerciales avec des régions francophones au Canada et à l'étranger, y compris des initiatives qui appuient la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.
- Travailler en étroite collaboration avec les autres ministères provinciaux pour favoriser le dialogue et la concertation avec la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.
- Maintenir des contacts réguliers avec le consulat général de France en Atlantique pour cerner des occasions de renforcer la coopération économique, culturelle et gouvernementale entre la France et la province de la Nouvelle-Écosse.
- Poursuivre les entretiens avec Saint-Pierre-et-Miquelon par l'intermédiaire de la Commission mixte de coopération régionale.
- Tenir des réunions avec des organismes francophones pour explorer des occasions de collaboration et d'engagement accrues avec des partenaires francophones.